



Congé exceptionnel pour mariage

Par **bbourdon**, le **06/02/2012** à **22:15**

Bonjour,rnrnje viens de demander mes 4 jours pour congé exceptionnels à l'occcasion de mon mariage, je les ai demandé la veille pour les preparatifs mais mon employeur sans me donner de raison valable me les refuse. a til le droit n'est ce pas un abus de droit? je me marie début juillet donc je l'ai prévenu 5 mois à l'avance

Par **pat76**, le **07/02/2012** à **16:14**

BonjourrnrnVous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à votre employeur dans lequel vous l'informer que devant vous marié, vous prendrez de telle date.... à telle date.... les 4 jours de congé pour évènement familial (votre mariage) que vous accorde l'article 3142-1 du Code du Travail.rnrnVous indiquez à votre employeur qu'en cas de refus de sa part, vous demanderez au Conseil des Prud'hommes de faire appliquer votre droit.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.